



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

Règlement numéro 12200-2021, modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021, dans le but de créer la nouvelle zone 93-H à même une partie des zones 17-H, 29-RF, 70-H et 80-RF afin d'y autoriser les résidences non desservies et de prévoir des dispositions règlementaires applicables à celles-ci

QU'un registre pour la tenue d'un référendum a été ouvert le 24 août 2022, le nombre de signatures requises était de 18 et 14 personnes l'ont signé.

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 25 août 2022.

Jacques Arsenault, CRHA
Greffier